

Le 1^{er} octobre 2012.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 1^{er} octobre 2012, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nicole Côté, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme France Mc Sween ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

Les élus ayant tous reçu une copie des derniers procès-verbaux préalablement à la tenue de la présente, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption.

Nous avons reçu :	taxes	6 998,24 \$	internet	522,76
	Livre cent.	25,00	sablère	1 279,20
	Salle	60,00	amende	30,00
	Permis	85,00	remb. otj	195,40

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

Ministère des Finances	final Sûreté	10 580,00 \$
MRC Arthabaska	final quote part	2 129,00
Buropro	papeterie, encre (repayé coop)	106,41
Hydro Québec	garage	125,96
....	caserne	48,20
....	usine	365,43
....	c.c.	289,09
....	terrain de jeux	32,14
Régie inter sanitaire des Hameaux		1 879,42
Christiane Leblanc		1 589,48
Rec. Gén. can.		347,22
Min. revenu	juil, août, sept. + csst	3 533,87
Mario St-Cyr	km août	91,80
Gilles Leblanc	c.c. sept.	100,00
....	final contrat pelouse	775,00
Noël Côté	all. dép. cell. bureau	290,00
Mario St-Cyr	all. dép.	400,00
Rogers		60,49
RC Novation	5 radios internet	546,13
MRC Arthabaska	formulaire permis + cartons	78,75
FQM	transport pancarte	23,63
Tourisme Centre-du-Québec	cotisation 2013	143,72
Gaudreau (location toilettes activités sept.)	repayé par promoteur	580,02
Médias Transcontinental	annonce rôle	265,87
Nicole Côté	km Asbestos	34,65
Télébec	usine	178,45
Éditions Juridiques FD	mise à jour codes	65,54
Coop. Solidarité		3,99
Charest International	coffre citerne	661,05
Carrière Sts-Martyrs	rép. chemin sub.	5 277,02
Excavation Marquis Tardif	492,99
Coop. Ham-Nord	rép. garage c.c.	1 307,56

Chargées de projet + km	(2 personnes)	684,30
France Mc Sween	bibliothèque	30,60
....	dépenses congrès	66,05
Pratique pompiers, 7 pers. x 25h x 12,50\$/h		312,50
Sortie pompiers, 6 pers. x 18h x 18\$/h		324,00
Schéma couvertures de risque (2 personnes)		230,00
Noël Côté	réunion, rép. citerne, quin.	172,90
Sortie pompiers, shop Chesterville, 9 pers. x 101h x 18\$/h		1 818,00
Comité du Noël des enfants	sub.	300,00
Faïda	récupération gros pneus	96,58
Réseau Mobilité Plus		88,94
Solutions Zen	site internet	163,84
Johanne Allard	quin.	5,28
Hydro Québec	éclairage public	183,44
Sogetel	c.c.	69,83
....	bureau	136,20
....	internet	574,87
Gesterra	enfouissement sept.	1 188,90
RC Novation inc.	internet sept.	195,46
Postes Canada	circulaires	55,74
Soudure et usinage St-Pierre	citerne	50,45
Coop. Ham-Nord	plastique sable	331,11
....	quin. + asphalte froide	193,43
....	usine	19,17
....		28,89
Temps galerie garage c.c. (2 hommes x 39.5h x 20\$/h)		790,00
Portes et Fenêtres Pie X	acompte 20%	18 056,00
	Total	<u>58 569,36 \$</u>

+ salaires des employés : 2 003,86 \$

01-10-12 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS

Pour faire suite à l'adoption du règlement numéro 344 sur le déneigement des chemins privés, il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer un montant de 1 200 \$ du km pour 1.3 km total à entretenir, soit 1 560 \$ à l'entrepreneur Alain Turcotte. Le solde du montant de sa soumission au prix de 2 915 \$ (sans les taxes) sera chargé à même une tarification aux propriétaires concernés, qu'on pourra lui remettre d'ici le printemps 2013.

02-10-12 COUR GARAGE

Entretien des cours des garages municipaux : nous avons reçu une soumission de Médéric Desharnais au coût de 900 \$ + taxes, et de Alain Turcotte au coût de 1 200 \$ + taxes. Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager M. Médéric Desharnais pour cet hiver.

03-10-12 SYSTÈME D'ALARME

Suite à une exigence de nos assureurs, il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'installation d'un système d'alarme au garage municipal et à l'usine d'eau potable, au coût soumissionné par M. Alain René de 2 200 \$ plus taxes, en ajoutant un montant de 400 \$ au besoin pour un composeur téléphonique supplémentaire.

Suite à une exigence de nos assureurs, on fera la collecte de pneus usagés pour la dernière fois cette semaine, ils seront ramassés d'ici le 5 octobre.

Suite à l'avis de motion donné le 10 septembre dernier, la secrétaire fait la lecture du projet de règlement numéro 345 sur le code d'éthique des employés municipaux. Il y aura une rencontre à prévoir en octobre afin de donner et expliquer ce code à tous les employés, incluant les pompiers volontaires et les employés temporaires.

On parle de la formation des pompiers, ces cours ne sont pas réalistes par rapport aux exigences des grosses villes. A réviser avec les schémas de couverture de risque.

Formation Somum, il y aura une autre formation prochainement, 2 personnes pourraient s'y rendre (les chargées de projet par exemple).

04-10-12 MANDAT GÉNÉRAL SERVICE JURIDIQUE 2013

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les représentants de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham à recourir aux services du cabinet Monty Coulombe de Sherbrooke, comme conseiller juridique, au moyen d'un service de première ligne au coût de 750 \$ plus taxes pour un contrat annuel de consultations générales relativement aux opérations courantes de la municipalité, selon les termes de l'offre du 1^{er} octobre 2012. Les mandats particuliers seront à part.

Faire part à Me Johanne Brassard chez Therrien Couture de Sherbrooke que nous ne retiendrons pas le service de son étude pour 2013. On attend la dernière facture pour les travaux de 2012.

05-10-12 CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham désire que l'on préserve les limites de la MRC d'Arthabaska à l'intérieur de la circonscription de Richmond-Arthabaska.

Règlement numéro 342, concernant les limites de vitesse sur la rue Principale.

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par M. Guy Hudon à une séance du Conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, le 10 septembre 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Hudon

Appuyé par M. Jean-Luc Lavigne

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le règlement numéro 342, soit adopté et qu'en conséquence le conseil décrète :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse sur la rue Principale.

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 50km/h sur la rue Principale.

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par l'inspecteur municipal en voirie.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la *Gazette officielle du Québec*.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et sec. très.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget 2013 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux, au montant de 1 591 819 \$.

Conférence «Des urbains chez nous», au cégep de Victoriaville, le 18 octobre, 19 h.

Réseau fibre optique pour un portable à la bibliothèque : un routeur sera installé bientôt.

La MRC nous a envoyé leur démarche de modification du schéma d'aménagement, afin d'adapter le celui-ci à de nouveaux enjeux et à en simplifier la structure. On en prend note et s'il y a des commentaires on leur fera savoir.

Gesterra nous informe que les prix seront les mêmes que cette année, pour les matières collectées (vidange, récupération, organique).

Suite à des questionnements sur l'enlèvement de tous les panneaux de VTT sur les chemins municipaux, et considérant un vote des conseillers de 3 contre 3, la mairesse vote pour l'installation de panneaux de «défense de circuler». Il est donc résolu d'installer ces panneaux au début de chaque rang. On débutera avec le rang 1 et 2 sud, et on devra commander 4 autres panneaux.

Il est proposé de verser la subvention de 300 \$ au comité du Noël des enfants, tel que budgété, pour la journée du 8 décembre prochain. Présentation des nouveaux membres du comité.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. Alain René à faire l'installation d'une ligne téléphonique au garage municipal, pour le système d'alarme, et aussi installer le téléphone dans le local des pompiers.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de changer l'éclairage dans la partie rénovée du garage du centre communautaire, et de boucher des trous dans la toiture.

Mme France Mc Sween nous fait un rapport du congrès de la FQM, sur différents sujets intéressants.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager Réal Croteau Electrique inc. de Princeville pour déplacer le mât de l'entrée électrique au centre communautaire, avant les rénovations.

Il y aura une assemblée avec M. Lemieux de Gesterra pour l'implantation des bacs bruns, mardi le 9 octobre à 15h30, Mme Mc Sween, Mme Nolette et Mme Côté devraient être présentes.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter du gravier tamisé chez Excavation Marquis Tardif cette année pour mêler avec le sel, au coût total de 5 400 \$ environ. On fait un essai avec ce produit pour cet hiver.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire les transferts de poste suivants :

- Location machinerie c.c. au poste entretien toiture c.c.
- Radio internet au poste surplus revenus internet
- Fourniture de bureau au poste surplus

Mme Mc Sween mentionne qu'on fera des rencontres préparatoires pour les futurs projets municipaux et le budget durant le mois. Dates à déterminer selon la disponibilité de chacun.

On est à la recherche d'immigrants pour participer à des présentations dans les bibliothèques municipales ainsi que pour faire partie d'un répertoire pour d'éventuelles activités en immigration.

Nous avons reçu un rapport de l'assemblée sur le schéma de couvertures de risques de la MRC qui s'est tenue le 18 septembre dernier.

Le maire par la signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la séance au 23 octobre à 19h.

La séance se termine à 21 h 10.

Accepter sur proposition de
Seconder par

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et sec. très.

